



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                    |   |                        |
|--------------------|---|------------------------|
| Mme OTTAVY-SARROLA | à | Mme OTTAVY             |
| Mme BIANCAMARIA    | à | M. SBRAGGIA            |
| Mme FLAMENCOURT    | à | Mme MASSEI             |
| M. CAU             | à | Mme FELICIAGGI         |
| Mme BERNARD        | à | Mme FALCHI             |
| Mme SANNA          | à | M. FILONI              |
| M. KERVELLA        | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI   |
| Mme ZUCCARELLI     | à | Mme RUGGERI-ZANETTACCI |
| Mme VILLANOVA      | à | M. HABANI              |
| M. DELIPERI        | à | M. MARCANGELI          |
| Mme SIMONPIETRI    | à | M. LUCIANI             |

**Etaient absents :**

Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 34 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/56

**Création d'un Groupement de commandes entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et certaines communes membres adhérentes pour la location de fournitures dans le cadre du Carnaval d'Ajaccio 2016.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio propose pour la 1<sup>ère</sup> année la mise en place d'un Carnaval. Celui-ci aura lieu les 2 et 3 Juillet 2016.

Un Carnaval a pour essence d'offrir à la population un moment de liberté et de créativité où tout est permis, très populaire où toutes les classes sociales sont dissimulées derrière des masques et s'amusent ensemble.

Le Carnaval d'Ajaccio, sera un carnaval « Impérial », dans lequel toute la ville communiera en symbiose autour d'une grande fête donnée par l'Empereur. Fête à laquelle une grande partie des composantes associatives ou symboliques, qui font l'Ajaccio du 21<sup>è</sup> siècle, seront associées.

Ce sera un carnaval auquel nous allons donner une véritable identité singulière qui lui permettra d'attirer tous les regards.

Dans de nombreux pays il existe des carnivals d'été qui rencontrent un vif succès.

Concernant Ajaccio, l'idée sera de clôturer la saison des carnivals de Corse d'une part, puis de donner le vrai point de départ de la saison estivale, respectant des manifestations soutenues par la Ville depuis des années et qui fonctionnent : Piscadori in festa, les régates impériales etc...

### **L'identité du Carnaval d'Ajaccio sera : L'empereur « Napoléon ».**

Ajaccio n'aura pas de « roi » mais un « Empereur », qui sera représenté de manière caricaturale, sans être brûlé, « On ne brûle pas l'Empereur ».

\* **Le Char Tino Rossi** figure de proue des pêcheurs : tous les ans, les pêcheurs d'Ajaccio (Piscadori in Festa) disposeront d'un Char représentant la profession de pêcheur et dont la figure de proue sera systématiquement «Tino Rossi ».

Durant deux jours la Ville d'Ajaccio va vivre au rythme du Carnaval avec :

- des défilés pédestres
- des corsos
- un village des enfants
- des concerts gratuits
- un bal costumé
- une élection de Miss
- un feu d'artifice

Afin de faire profiter au maximum les Ajacciens de cet événement en centre Ville, des comptoirs seront installés sur la place du Diamant, comptoirs à thème « ambiance Carnaval ». Ces comptoirs seront proposés en location aux commerces situés autour de la place du Diamant détenteurs d'une licence IV.

**Deux boutiques officielles** du Carnaval seront mises en place :

- une boutique proposant des produits dérivés, déclinés sur le thème de Napoléon revisité par Laurent Silvani (artiste ajaccien ayant remporté le concours d'artiste cette année).
- une boutique proposant toutes les fournitures nécessaires à un Carnaval : confettis, bombes, masques etc...

Une animation continue sera assurée afin de commenter les temps forts du carnaval en direct sur «radio carnaval » (avec une radio partenaire) et dans toute la ville.

Pour permettre la mise en place du Carnaval d'Ajaccio, la Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et les communes de Peri, Tavaco, Villanova, Cuttoli, Afa, Alata et Appietto se mobilisent afin d'assurer la réussite de cet événement majeur de la Ville d'Ajaccio.

Certaines communes de la CAPA participeront aux défilés du Carnaval, par le biais de leurs associations et par la mise en place de chars Carnavalesques participant aux Corsos. L'ensemble de ces décors et chars feront l'objet de la passation d'un marché public.

Le coût global de ces commandes est aujourd'hui estimé à environ 16 000 € HT comprenant :

- la location de décors et plateformes
- la location de plateformes

Ceci étant et pour inscrire cette démarche comme contribution au projet de territoire, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes aux communes volontaires afin de procéder à la location de fournitures (décors et plateformes autotractées) permettant de mettre en valeur cet événement majeur de la Ville d'Ajaccio

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Ville d'Ajaccio, celle-ci étant chargée de passer et de signer l'ensemble des marchés afférents à cet événement, de les notifier et de les exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement conformément à l'article 8-VII du Code des Marchés Publics.

Les communes adhérentes rembourseront à la Ville d'Ajaccio la part des commandes leur incombant, soit la moitié du prix de la location des chars et décors.

Le prix des commandes de chaque commune est estimé environ à 1 250 € HT, réparti comme suit :

- commune de Peri : environ 1 250 €
- commune de Tavaco : environ 1 250 €
- commune de Villanova : environ 1 250 €
- Commune d'Afa : environ 1 250 €
- Commune d'Alata : environ 625 €
- Commune d'Appieto : environ 625 €
- Commune de Cuttoli : environ 1 250 €

Soit un total d'environ 7 500 € HT

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien remboursera à la Ville d'Ajaccio la part des commandes lui incombant, soit la moitié du prix de la location des chars et décors et la moitié de la location de la plateforme autotractée lui permettant de réaliser en interne un char.

- CAPA :
  - 6 chars soit  $1\,250\,€ \times 6 =$  environ 7 500 €
  - Plateforme autotractée = environ 250 €

Soit un total d'environ 7 750 € HT

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer un Carnaval à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

### D'autoriser le Député-maire à :

- constituer un groupement de commande entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et les communes membres volontaires,
- signer les conventions constitutives de groupement de commande et tous les actes et documents se rapportant à cette affaire

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Christophe MONDOLONI, conseiller municipal délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 19 février 2016,

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer un Carnaval à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

### AUTORISE le Député maire

#### A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- A constituer un groupement de commande entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et les communes membres volontaires,
- A signer les conventions constitutives de groupement de commande et tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016\_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Publication : 25/02/2016

Pour l'autorité Compétente"  
par délégation



**Laurent MARCANGELI**